



CONCOURS REGIONAL AUDIOVISUEL (Diaporamas numériques)

Organisé par le Club Ambérieu Image

Samedi 21 février 2015

Les personnes désirant concourir doivent se référer au code des compétitions de l'Union Régionale d'Art Photographique Rhône-Alpes UR11 (consultable sur le site <http://ur11.federation-photo.fr>, rubrique Règlements), dont les principaux éléments sont rappelés ci-dessous.

1. Objectif

Le concours régional est qualificatif pour le concours national audiovisuel. Chaque région dispose d'un quota annuel qui correspond à une partie fixe (1 par région) et une partie au mérite (nombre de diaporamas classés dans les 18 premiers du concours national, et nombre de classés 9èmes ex-aequo en Coupe de France de l'année précédente). La région Rhône-Alpes dispose ainsi de 6 places pour le concours national 2015.

2. Participants

Le concours est ouvert à tous, affilié ou non à la Fédération Photographique de France. La participation est gratuite pour les concurrents fédérés (cotisation 2013-2014 acquittée) ; les non-fédérés doivent s'acquitter d'un montant de 5 Euros par chèque libellé à l'ordre de l'Union Régionale Rhône-Alpes (une fois par auteur, même s'il y a plus d'un montage). Seuls les 6 montages les mieux classés présentés par 6 auteurs différents affiliés à la Fédération pourront participer au concours national.

3. Montages admis

Un auteur ne peut pas concourir avec une œuvre ayant déjà participé à une compétition nationale FPF (en analogique ou en numérique).

Chaque diaporama doit être envoyé au commissaire organisateur :

- Soit par transfert électronique du type wetransfer, soit sur un support CD-ROM ou DVD envoyé par la poste.
- Les montages seront sous la forme d'un fichier exécutable (.exe) pour ordinateur de type PC. Le format des images doit être de préférence en Haute Définition (1920*1080 au maximum), ce qui correspond au vidéo-projecteur utilisé pour la compétition.
- Les montages seront nécessairement envoyés au commissaire pour le 6 février 2015 au plus tard.
- Chaque CD/DVD pourra comporter plusieurs montages réalisés par plusieurs auteurs. Le CD sera accompagné des fiches d'identification imprimées, afin de permettre au commissaire de préparer la séance de projection.
- Les fiches d'identification des diaporamas doivent parvenir au commissaire régional avant le 31 janvier 2015. Utiliser le modèle joint et le renvoyer de préférence par courriel au commissaire régional.

Les diaporamas doivent être composé principalement d'images fixes ; ils peuvent donc intégrer quelques plans ou séquences vidéo (pour autant que cela reste minoritaire). Le choix du thème est libre. L'auteur est seul responsable de ses propos qui devront respecter les lois et règlements publics en vigueur.

4. Nombre de montages par auteur

Pour le concours régional, la limite est d'un seul montage par auteur. En effet, les séances de projection ne permettent pas de dépasser 35 montages au total.

5. Jury

Le choix et la désignation des membres du jury sont de la responsabilité du commissaire audiovisuel régional, avec l'accord du président de l'U.R. 11.

Le jury est composé de 3 membres au minimum. L'identité du jury n'est dévoilée que lors de la séance d'inauguration officielle du concours.

6. Le jugement

Il a lieu en public.

L'ensemble des montages en compétition est projeté selon le programme établi par les organisateurs. Les délibérations sont secrètes et les résultats sans appel. Un commentaire synthétique de l'avis du jury sera envoyé par le commissaire régional à chaque participant à l'issue du concours (par e-mail et séparément).

Le club organisateur peut, s'il le désire, faire voter le public et attribuer un prix du public.

7. Destination des montages à l'issue du concours

Les CD-ROM ne seront pas réexpédiés, mais pourront être restitués sur place à l'issue du concours.

Seuls les 6 montages classés pour le national seront conservés par les organisateurs.

8. Commissaire régional :

Patrick ROTTIERS,
279, chemin de retour,
38330 SAINT NAZAIRE LES EYMES
Tel : 04 76 52 28 23 ou 06 70 57 49 87
Courriel : patrick.rottiens@orange.fr

9. PROGRAMME :

Samedi 21 février 2015

- ❖ 10h accueil des participants.
- ❖ 10 h 30 1^{ère} séance de projection
- ❖ 12h 00 repas en commun au restaurant (à proximité de la salle)
(Réservation obligatoire)
- ❖ 14h 00 2^{ème} série de projection
- ❖ 15h 30 entracte
- ❖ 15h 45 3^{ème} série de projection
- ❖ 17 h30 Débat avec les auteurs présents
- ❖
- ❖ 18h 45 dîner au restaurant (à proximité de la salle) de tous les
 - participants, public, compétiteurs, et organisateurs(Réservation obligatoire)

- ❖ 20h30 soirée de gala ou suite du concours (selon le nombre de montages),
et palmarès.

NB : Si le nombre de diaporamas présentés est supérieur à 35, le programme sera être adapté.

FICHE D'IDENTIFICATION

Vous pouvez utiliser la fiche d'identification que vous souhaitez, pour autant qu'elle comporte TOUS les éléments nécessaires !

Il est cependant recommandé d'utiliser la fiche standardisée (dite « fiche MAVI ») que vous pouvez télécharger ici :

<http://photomavi.com/dossier/dosdiap/FICHE-FR.xls>

Une fois cette fiche remplie, merci de la faire passer par mail au commissaire.